



Communiqué de la Mairie de Loos-en-Gohelle - Tél. : 03 21 69 88 77

COVID 19 : POINT D'ÉTAPE À LOOS AU 29/04/2020

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Madame, Monsieur,

Nous nous acheminons pas à pas vers une sortie de crise et un **déconfinement progressif** qui débutera **le 11 mai** prochain. Nous travaillons activement à préparer la reprise de nos activités et à appliquer les décisions de l'autorité d'État, notamment dans certains secteurs qui relèvent de notre domaine de compétences. Vous trouverez jointe à ce Flash-info une fiche technique sur le sujet des masques, afin de faire la lumière sur les mesures que nous avons mises en place et les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

CONCERNANT LES AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

La Résidence Autonomie

En application des décisions de l'État et constatant nous-mêmes cette nécessité, **les visites à la Résidence Autonomie sont à nouveau autorisées**. Depuis le début de la crise, nous avons choisi de les interdire afin de protéger la santé de nos pensionnaires. Les mesures appliquées ont été efficaces, dans la mesure où aucun de nos résidents n'a contracté le Covid-19 à ce jour.

Cependant, suite aux annonces faites par le gouvernement, et constatant la dégradation de l'état de santé de certains résidents souffrant de solitude et d'isolement, nous avons décidé de les autoriser à nouveau, selon **des modalités précises**. Ces visites permettront de **maintenir le lien social** entre les pensionnaires et leurs proches pour lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidence sur leur état de santé. Un protocole de sécurité sanitaire très strict a été élaboré afin d'encadrer ces visites qui se feront à la demande ou en fonction du besoin exprimé par le résident. Un test concluant a été réalisé mercredi 29 avril et nous serons en mesure de rouvrir les visites à partir d'aujourd'hui.

Les écoles

• **Inscriptions dans les écoles** : les documents nécessaires à l'inscription en petite section de maternelle et en CP, ainsi que les demandes de dérogation sont téléchargeables sur le site de la ville depuis le 28 avril.

Si vous disposez d'une imprimante et d'un scanner, vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre demande par mail à l'adresse inscriptionscolaire@loos-en-gohelle.fr

Si vous n'êtes pas équipé, vous pouvez retirer le dossier en mairie (le matin seulement jusqu'au 11 mai) puis prendre rendez-vous en mairie pour le remettre au service Affaires Scolaires.

La date limite pour les inscriptions est fixée au 12 juin 2020.

• **En ce qui concerne le collège**, cela ne dépend pas de la mairie mais de l'Éducation Nationale et du Conseil Départemental. Toutefois, à notre connaissance, il n'y a pas de démarches nécessaires, les inscriptions se faisant automatiquement par les directeurs d'école.



• **Réouverture des écoles** : pour l'instant nous n'avons pas d'information précise sur les modalités et nous sommes en attente des décisions du gouvernement. Une **rencontre** en visio-conférence est prévue **le 4 mai** entre l'inspecteur d'Académie, le principal du collège, l'ensemble des directeurs des écoles et les élus/services de la ville en charge des affaires scolaires pour envisager tous les cas de figure. Par ailleurs, les **élus de la Communauté d'Agglomération** se concertent afin d'adopter une **position commune** s'appuyant sur les préconisations du Conseil Scientifique.

Pour anticiper et préparer au mieux cette éventuelle reprise, nous avons d'ores et déjà procédé au **nettoyage et à la désinfection totale de toutes les écoles** de la ville et lancé des formations de nos agents d'entretien portant sur de nouveaux **protocoles de sécurité sanitaire** pour les préparer à l'adoption des bons gestes pour nettoyer et désinfecter les écoles dans un contexte d'épidémie de coronavirus.

Les services techniques se sont également équipés en matériel pour pouvoir répondre aux critères de distanciation sociale (marquage au sol) et permettre aux élèves et au personnel de se nettoyer régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Bravo et merci de votre coopération et de votre solidarité dans ces moments difficiles !



Jean-François Caron

Maire de Loos-en-Gohelle

CONCERNANT LES MASQUES

Concernant les masques, nous recevons chaque jour un nombre grandissant de demandes.

Nous comprenons l'inquiétude que ce sujet peut provoquer, c'est pourquoi nous vous proposons de faire un point sur la situation.

Tout d'abord, voici un rappel sur les différents types de masques existants :

- Masques **AFNOR** ou **masques en tissus** ou **masques barrière** : destinés à compléter les gestes barrières, ils peuvent être confectionnés dans un tissu non sanitaire (tissu recyclé par exemple).
- Masque **DGA1** (ou **UNS1**) / **DGA2** (ou **UNS2**) (Direction Générale de l'Armement – Usage Non Sanitaire) : il s'agit de masques lavables répondant à des critères de filtration contrôlée. Ils peuvent être lavables 5 à 30 fois.
 - **DGA1** -> Convient au contact public (policier, agent accueil...)
 - **DGA2** -> Convient au tout public, si la protection est collective
- Masque à **usage unique** (chirurgicaux, FFP1, FFP2...)
 - Masque **chirurgical** : évite la projection et la réception des gouttelettes pour celui qui le porte. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air. On distingue trois types de masques (Type I, Type II, Type IIR)
 - Masque **FFP** : protection de celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air. Son port est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire). Il en existe trois catégories.

Au début de la crise sanitaire, la mairie disposait de stocks de masques chirurgicaux, qui dataient de la crise du virus H1N1. Ces stocks limités ont été distribués **prioritairement à l'hôpital de Lens** ainsi qu'aux **acteurs médicaux de la commune** (médecins, pharmaciens, infirmières). Nous avons également conservé un stock pour le fonctionnement en sécurité de la **Résidence Autonomie** Voltaire Leclercq.

Parallèlement à cette distribution de stocks existants, la municipalité et Menadel ont immédiatement lancé un **partenariat pour démarrer une production de masques en tissu**. 12 couturières se sont mobilisées bénévolement dans le cadre de cette démarche. Nous tenons à les remercier pour leur engagement.



Ces masques en tissu ont été distribués **prioritairement aux commerçants de la ville** dont nous avons le contact et qui nous ont indiqué avoir maintenu leur activité pendant le confinement. Ces masques ont aussi été donnés aux **personnes fragiles et vulnérables** identifiées dans le cadre de l'action solidarité. Je profite également de cette occasion pour rappeler que nous avons besoin de toutes les bonnes volontés dans cette crise et que nous maintenons notre **appel à couturiers/couturières bénévoles**, afin de pouvoir augmenter notre capacité de production de masques dans notre commune.

Depuis le début de la crise, la mairie cherche aussi à passer une commande de **masques lavables** de type DGA1 et DGA2 afin de pouvoir équiper ses services et l'ensemble de la population, et ne plus avoir à appliquer une stratégie de priorisation.

Pour cela, les réseaux officiels et identifiés par l'État et ses instances ont été utilisés, afin de relayer auprès d'entreprises fiables la commande que nous souhaitons passer. En parallèle, plusieurs dizaines d'entreprises régionales et nationales ont été contactées en direct. Grâce à ce travail, des prestataires ont pu être identifiés sur des critères tels que la durabilité du masque, son coût et surtout les délais d'approvisionnement, et les commandes ont pu être passées.

Ceci étant, en raison de l'explosion de la demande et des limites de notre appareil productif régional et national, nous connaissons une situation de pénurie généralisée de masques. Beaucoup de communes font des annonces, mais ce sont des annonces de commandes, et rien ne dit quand ces masques arriveront. Les délais de livraison sont de plusieurs semaines, et nous ne savons pas à ce jour si nos commandes arriveront dans les délais pour le 11, même si c'est ce qui a guidé notre choix des entreprises choisies : tenir des délais les plus courts possibles.

Mais, avant le 11 mai, des masques chirurgicaux seront d'ores et déjà distribués aux Loossois selon des modalités qui vous seront précisées très prochainement. Cette solution ne nous satisfait pas, mais nous avons dû composer avec la situation de pénurie de masques lavables et l'impossibilité d'être livrés rapidement et en quantité suffisante. Nous continuerons les distributions à mesure que les commandes passées nous seront livrées.

Pour le moment, nous avons pu **recevoir** par la CALL une commande de **1550 kits à coudre correspondant à des masques de type DGA1**. Nos bénévoles travaillent à les assembler afin d'être au rendez-vous du déconfinement. Ces masques seront distribués à **l'ensemble des personnes vulnérables recensées**. N'hésitez pas à venir vous joindre à ce travail de couture, car plus il y a de couturiers/es, plus la distribution des masques lavables sera rapide !

*Ce flash-info hebdomadaire est envoyé à l'imprimeur le mercredi.
Vous le recevez dans votre boîte aux lettres le lundi après-midi, compte tenu des contraintes techniques (impression, façonnage, distribution, jours fériés).
C'est pourquoi il pourrait survenir un décalage vis-à-vis de l'actualité.*